



Arnaque literie 33 (abzac)

Par **zzinelag**, le **30/12/2008** à **23:23**

Bonjour , je me suis fait arnaqué avec ma femme lors d'un appel qui nous disent « nous sommes un magasin qui vient juste de s'ouvrir à la rochelle (17000) , et que nous avons gagné avec eux un cadeau surprise dans le but de faire passer le message à nos amis », suite à leur convocation nous avons été pour récupérer nos cadeaux , après un vendeur dans le magasin nous a dit de faire un petit tours dans le magasin, 5 min après le vendeur viens nous annoncez que nous avons gagné un bon d'achat de 2000euro , ce qui étonnant le directeur personnellement viens nous féliciter pour ce chèque , mais à conditions que le chèque soient valable le jours même , il nous ont vraiment pousser avec leur magouille d'acheter un literie relaxe qui vaut dans le magasin 6000euro ,mais avec notre bon d'achat pour 3700euro , on a signé sur un crédit Sofinco 150euro/mois à partir du 15/11/2008 pour 2ans.

Trois semaines après nous avons eu un gros problème avec un lit or usage, défectueux (rotule qui soulève pas le lit tiens plus bref c'est la totale), nous avons été les voir à leur adresse (à la rochelle) il était plus la, ils ont quitté la ville pour faire les mêmes arnaque au gens d'autre ville. Nous avons appelé leur siège à ABZAC (33) (literie 33), ils nous ont dit d'appeler un N° fixe pour faire le nécessaire de réparer le lit électrique, j'ai fait la même chose pendant 3 semaines sans aucun solution, la je suis en train de monter un dossier contre eux au tribunal d'instance pour me faire rembourser,

Ma question, est que je suis en droit de faire une opposition de leur

prélèvement par sofinco, on attendant le jugement du magasin au tribunal ? car je peux pas payer un lit défectueux suit à une arnaque, plus que ça ma femme il est invalide, et il dort maintenant sur un lit or norme ça peut aggraver son état de santé.